

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Municipalité de Saint-Jean-Baptiste passe en zone rouge Palier 4 – Alerte maximale

SAINT-JEAN-BAPTISTE, LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 – À la lumière des informations fournies lors de la conférence de presse tenue lundi, par le premier ministre du Québec (PMQ), la municipalité de Saint-Jean-Baptiste (MSJB) se voit contrainte d'appliquer, dès demain (1^{er} octobre), les mesures prescrites pour les territoires passant en zones rouge « palier 4 – Alerte maximale » dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Il faut se rappeler que la MSJB fait partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) désignée zone rouge par les autorités.

ZONE ROUGE | MESURES EN VIGUEUR ANNONCÉES PAR LE PMQ DÈS LE 1^{ER} OCTOBRE 2020

Les mesures touchant les zones rouges qui seront en vigueur dès demain, soit le 1^{er} octobre 2020, se trouvent au : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

INFORMATION SPÉCIFIQUE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Ce qui est fermé

En plus des mesures en vigueur annoncées par le PMQ énumérées dans le tableau précédent, la mairesse de la MSJB, M^{me} Marilyn Nadeau, a fourni d'autres renseignements spécifiques à la MSJB : « l'alerte maximale apposée à notre municipalité nous contraint d'annoncer la fermeture au public des installations municipales suivantes :

- le centre communautaire;
- le chalet des loisirs;
- la maison des jeunes *Le Repère*;
- et le garage municipal. »

Ce qui est accessible

La bibliothèque municipale est fermée tel qu'indiqué par le gouvernement, mais il est toutefois possible d'effectuer le prêt de livres sans contact. À cet effet, les résidentes et résidents de la MSJB peuvent aller chercher des livres à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture régulières, mais avec l'interdiction de circuler dans les rangées.

Les services essentiels sont maintenus ainsi que les services administratifs dispensés à l'hôtel de ville selon les heures d'ouverture régulières, et ce, **uniquement** par téléphone au 450 467-3456, poste 222, ou par courriel : reception@msjb.qc.ca

Sont maintenus également les cours faisant partie du programme d'activités de loisirs de l'automne 2020 de la MSJB ainsi que les activités sociales, récréatives et sportives, et ce, dans la

mesure ou la distanciation sociale est respectée. Les personnes inscrites aux activités qui sont annulées seront tenues informées par les organisatrices et les organisateurs concernés.

Séance publique du conseil municipal

« La prochaine séance publique du conseil municipal prévue le 6 octobre prochain se tiendra à huis clos, en visioconférence », a précisé la mairesse de la MSJB.

La suite

Les résidentes et les résidents de la MSJB seront informés lorsque la situation reprendra son cours normal. Toutefois, la situation qui prévaut actuellement devrait être maintenue, selon les directives annoncées, jusqu'au 28 octobre minimalement.

Il est important de continuer d'appliquer rigoureusement les mesures d'hygiène reconnues et les recommandations gouvernementales visant à diminuer les risques de propagation du coronavirus. La Municipalité utilisera ses différentes plateformes afin de diffuser l'information au sein de sa communauté concernant l'évolution de la situation.

-30-

Source et information :

Sagette Gagnon, responsable des communications et des relations avec le milieu
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste | communications@msjb.qc.ca | 438 334-5737